



FISCALITE

12 sur 20 à l'argus des communes

L'association "les Contribuables associés" note la gestion des 36 000 communes de France. La Ville de Chaumont écope d'un 12 sur 20 avec une baisse régulière des dépenses de fonctionnement.

Chaque année, l'association les "Contribuables associés" publie "l'argus des communes". Cet outil évalue chacune des 36 000 communes de France sur le critère de la dépense publique par habitant avec, à la clé, une note.

La règle est que « plus la commune est dépensière par rapport à la moyenne des communes de même taille, plus sa note est faible. A l'inverse, plus elle économise par rapport à cette moyenne et plus sa note est élevée ». Attention, il n'est question là que des dépenses

de fonctionnement et non pas des investissements qui sont colossaux à Chaumont puisque, pour 2021, ils seront de 22,5 millions d'euros.

C'est ainsi que Chaumont écope d'un 12 sur 20. Au Bac, cette note correspondrait à un "assez bien" ou, sur un bulletin, à un « peut mieux faire ». Mais, en regardant de plus près, la Ville est de plus en plus vertueuse.

« Comparaison n'est pas raison »

Isabelle Fenaux, adjointe au maire chargée des Finances, commente les chiffres des "Contribuables associés".

« On remarque la décroissance des dépenses de fonctionnement due à une gestion très rigoureuse. Elle correspond à notre souhait de privilégier l'investissement.

Je le dis à chaque présentation budgétaire quand je parle des ratios mais, pour moi, les chiffres communaux sont utiles pour suivre l'évolution au fil du temps, à l'intérieur d'une même commune. Par contre, les comparaisons entre communes n'ont pas grand sens car la part de fonctionnement transférée à l'intercommunalité est très variable.

Seuls ont donc du sens pour moi les chiffres cumulés. Par exemple, Saint-Dizier a transféré la compétence SDIS qui représente pour Chaumont 1,7 million d'euros soit presque 70 euros par habitant. Ou en serions-nous dans le classement avec cette dépense en moins? Le conservatoire de Saint-Dizier est aussi intercommunal. Les Bragards le financent via l'EPCI mais cela n'apparaît pas dans les chiffres communaux.

Comparaison n'est pas raison. La complexité du système rend ce type de document extrêmement difficile à interpréter.

Dernière remarque : dépenser, c'est aussi rendre des services à la population. On nous reproche parfois de ne pas en faire assez. La aussi, il faudrait comparer les communes à l'aune du service rendu et là, bien malin celui qui créera les critères connaissant la diversité des attentes ».

1 017 € de dépenses

En 2019, le dernier chiffre fourni par la Direction générale des collectivités locales et le ministère de l'Economie et des Finances est de 1 017 €. Il correspond au montant des dépenses par habitant alors que la médiane des communes de même taille est de 1 256 €.

En comparaison, des villes similaires comme Haguenau, Illkirch-Graffenstaden et Saint-Dizier obtiennent la note de 18/20. A l'inverse, Epinal obtient un 8/20, Saint-Louis un 7 et Epernay un 2!

Autre fait marquant dans cet argus : la dépense de fonctionnement qui est principalement basée sur la masse salariale ne fait que décroître. Elle était de 1 437 € par habitant en 2015 ou de 1 184 € en 2018. Sur six années la baisse est de 4,7 %



Chaumont est dans le haut du panier en termes de gestion.

par an. La dépense uniquement de personnel de la commune suit la même courbe en étant de 615 € par habitant en 2015, de 589 € en 2018 et de 561 € en 2019.

Toujours selon les "contribuables associés", les dépenses de fonctionnement de Chaumont s'élèvent, en 2019, à 24,35 millions d'euros. Et comme les communes sont désormais étroitement liées à leur Communauté de com-

munes, les deux collectivités réunies ensemble portent les dépenses de fonctionnement à 1898 € par habitant. Là encore, la baisse est constante depuis 6 ans.

Dernier chiffre important issu de l'argus : la fiscalité locale et les prélèvements qui ont baissé de 1,5 % par an depuis 2014 et la dette qui a augmenté, quant à elle, de 0,4 % par an.

Frédéric Thévenin
f.thevenin@jhm.fr